Envoyé en préfecture le 10/10/2026
Reçu en préfecture le 10/10/2026
Publié le 12/10/2026
ID : 085-218500650-20261010-2026_037DEC-AR

CHAVAGNES EN PAILLERS

Arrêté 2026_037DEC

ARRÊTÉ MUNICIPAL
PORTANT DÉCISION DE CRÉATION D'UN TARIF POUR LES CÉRÉMONIES ET/OU REPAS APRÈS SÉPULTURES A LA SALLE EMERAUDE – BUDGET 15003

Le Maire de la Commune de Chavagnes-en-Paillers,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° 2026_029 en date du 30 mars 2026 par laquelle le Conseil Municipal de Chavagnes-en-Paillers a délégué à Mr le Maire, en application de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales, le pouvoir de prendre toute décision concernant la fixation des tarifs, notamment les droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal, dont les tarifs des salles communales,

CONSIDÉRANT la nécessité de créer un tarif de location à la salle Emeraude pour les cérémonies et/ou repas après les sépultures applicable à compter du 10 octobre 2026,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : De fixer le tarif de location à la salle Emeraude pour les cérémonies et/ou repas après les sépultures, applicable à compter du 10 octobre 2026, tels que définis ci-dessous :

- Salle Emeraude :

	Cérémonies et/ ou repas après sépultures	Verre de l'amitié après sépultures
Petite salle Emeraude	67 €	Gratuit

ARTICLE 2 : Le Maire et le receveur municipal seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera adressée à la Préfecture de VENDÉE, et dont ampliation sera transmise à M. le Receveur Municipal.

Fait à Chavagnes-en-Paillers,
Le 9 octobre 2026
Le Maire, Franck GRAVELEAU

MAIRIE DE CHAVAGNES-EN-PAILLERS 85 (VENDÉE)

Franck GRAVELEAU
Maire de Chavagnes en Paillers
10 oct. 2026

La présente décision peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois à compter de sa publication devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6 allée de l'Ile Gloriette - 44041 NANTES Cedex 01.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours » accessible par le site Internet www.telerecours.fr